



Département de Saône et Loire

SÉANCE DU : 06 décembre 2021	Nombre de délégués :	
N° 2021-020	En exercice :	28
Convocation du : 18 novembre 2021	Présents ou représentés :	15
Affichage du : 10 décembre 2021	Absents :	11
Objet de la délibération : Contrat Territorial Bourbince 2022-2027		

L'an deux mille vingt-et-un, le six du mois de décembre à 18H00, le Comité Syndical s'est réuni à la salle de la mairie de Gévelard, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc FRIZOT, Président, délégué titulaire de la Communauté Urbaine Creusot Montceau.

Communauté de Communes	Délégués titulaires	Présent	Excusé	Absent	Représenté par : (Délégué suppléant)
Communauté Urbaine Creusot Montceau	M LUARD Jean Paul			X	
	M FRIZOT Jean Marc	X			
	M PRICAT Valentin		X		Pouvoir à M FRIZOT JM
	M BRUGNIAU Pierre			X	
	M DUMAS Pierre-Yves	X			
	M REPY Marc			X	
	Mme MATRAY Paulette	X			
	M JARROT Marie-Claude			X	M KAZMINE Yves
	M DEGUEURCE Gilles			X	
	M DUBAND Joël	X			
	M BAUDIN Jean-Paul			X	
	M SOROKA Christian	X			
	M VALETTE Noël			X	M MALESSARD Eric
	M BALLOT Alain	X			
	M VEGLIA Pasquale			X	
M CHAPON Norbert			X		
M PICHARD Emmanuel	X				
Mme SARANDAO Gilda			X		
Communauté de Communes du Grand Charolais	M LOPES DE LIMA Pascal		X		
	M BOURGEON Laurent	X			
	M FRADET Cédric			X	
	M PICHARD Bruno	X			
	M PERRETTE Gilles			X	Pouvoir à Mme MATRAY
	M DEGRANGE Anne			X	Pouvoir à M FRIZOT JM
	M PESSIN Jean Marc	X			
Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan	M Therville Daniel			X	
	M Perrier Richard		X		
Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan	M Xavier DUVIGNAUD			X	
Communauté de Communes Entre Arroux Loire et Somme	M André LAUPRETRE			X	

Secrétaire de séance : Bruno PICHARD

.../...

Lors du Comité Syndical, Monsieur FRIZOT, président du Syndicat Mixte du Bassin versant de la Bourbince a présenté le Contrat Territorial 2022-2027. Il s'organise autour de 62 fiches actions réparties dans 4 volets.

La stratégie territoriale demandée par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne consiste à prioriser les actions sur les cours d'eau qui ont la possibilité de basculer en bon état d'ici à 6 ans.

- Volet A : Restauration des milieux aquatiques (6,3 M €)

Le SMi2B projette de mettre en défens 127 km de cours d'eau tout en continuant de proposer des solutions d'abreuvement secondaires.

Le SMi2B se laisse l'opportunité d'intervenir sur 19 obstacles à la continuité tout en continuant de travailler avec le département, les communes et VNF sur un possible aménagement des ouvrages déconnectant. La Loi Climat ne viendra pas perturber les travaux de continuité, la Bourbince n'étant pas classée cours d'eau migrateur (liste 2).

Le SMi2B souhaite continuer de travailler pour la préservation des milieux humides avec un inventaire des plans d'eau et des zones humides, la création de mares, l'entretien du marais du Pont des Morands, la maîtrise foncière de zones humides ...

- Volet B : Protection de la ressource en eau (1,9 M €)

Le Contrat Territorial 2022-2027 accueillera les actions prévues par la CUCM sur le bassin versant de la Sorme. Ses services ont prévu de multiples actions dans le but d'améliorer la qualité des eaux du lac de la Sorme :

- Diagnostic des exploitations pour diminuer les émissions de pollution
- Adaptation des pratiques agricoles
- Inventaire Zones Humides et mise en défens (objectif 4 km)
- Diagnostic bocager
- Mise au norme de l'assainissement non collectif
- Renaturation des cours d'eau
- Restauration de la queue de Charmoy pour piéger le phosphore
- Restauration des berges du lac

- Volet C : Gestion quantitative de la ressource en eau (0,3 M €)

Le travail de stage d'Emma DREVON, basé sur le projet de recherche HYCCARE, a mis en évidence, en Bourgogne, une baisse du débit des rivières entre 1981 et 2020. Pour autant, la lame d'eau précipitée annuelle ne semble pas varier en quantité mais en répartition.

Dans le but d'approfondir ses connaissances, le SMi2B souhaite lancer des études sur les volumes prélevables et sur la vulnérabilité du territoire au changement climatique et au ruissellement. Il souhaite par ailleurs travailler avec les acteurs de l'eau du bassin-versant pour établir un plan territorial de gestion de la ressource en eau.

- Volet D : Mettre en œuvre le Contrat Territorial (2,1 M €)

Le SMi2B projette de continuer d'éduquer à l'Environnement par le biais du Journal de la Bourbince, de sensibilisations scolaires, de journées citoyennes ...

Dans le but de mieux connaître l'impact qu'ont ses travaux dans l'amélioration de la qualité des cours d'eau, le SMi2B souhaite s'équiper de sondes multi-paramètres (température, nitrate, phosphore ...) pour faire des suivis pluriannuels.

Le SMi2B fonctionne actuellement avec le poste d'Animateur Général (1 ETP), de Technicien rivière (1 ETP) et de Technicien agricole captage prioritaire (1 ETP) confié à la CUCM. Le SMi2B souhaiterait rajouter 1,5 ETP :

- Technicien changement climatique (0,5 ETP)
- Technicien zones humides (0,5 ETP)
- Secrétaire comptable (0,5 ETP) dans le but de décharger l'Animateur Général des tâches administratives qu'il assume

Le Contrat territorial 2022-2027 a été présenté à l'ensemble des partenaires et financeurs lors du Comité de Pilotage tenu le 23 novembre 2021. Ils ont validé les actions qui leur ont été présentées.

Le Contrat Territorial 2022-2027 sera délibéré avec les maîtres d'ouvrages entre décembre et mars et sera validé par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne courant mars. Les projets pourront commencer avec rétroactivité dès janvier 2022.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le contenu du Contrat Territorial 2022-2027 ;

Autorise le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier

Fait et délibéré en séance et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le : 15 décembre 2021
Publication le : 15 décembre 2021

A Montceau-les-Mines le : 15 décembre 2021
Le Président

